

AB FINANCE 13
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 62 Passage de la Noria de Font de Garach
Appartement B11, 13120 GARDANNE
981 627 169 RCS AIX EN PROVENCE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 23 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 23 février,
A 18h00,

Monsieur Anthony BOURRELLY,
Demeurant 62 Passage de la Noria de Font de Garach Appartement B11, 13120 GARDANNE,

Associé unique de la société AB FINANCE 13,

Après avoir exposé qu'il conviendrait de transférer le siège social du 62 Passage de la Noria de Font de Garach Appartement B11, 13120 GARDANNE au 42 Allée de la Cadière, 13127 VITROLLES, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

Monsieur Anthony, associé unique, décide de transférer le siège social du 62 Passage de la Noria de Font de Garach Appartement B11, 13120 GARDANNE au 42 Allée de la Cadière, 13127 VITROLLES à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : *42 Allée de la Cadière, 13127 VITROLLES.*"

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Anthony BOURRELLY

